Plan de balisage - Réglementation marine

Rade d'Hyères

Hyères LES PALMIERS

Légende

- 5 nds — 5 noeuds
- 12 nds — 12 noeuds
- AOT — AOT
- Baignade autorisée
- Baignade interdite
- Bouée cardinale nord
- Couloir d'envol
- Digues sous-marines
- Moteur autorisé
- Moteur interdit
- Mouillage autorisé
- Mouillage interdit
- MP — Mouillage propre
- MPS — Mouillage Poste de Secours
- Planche à voile autorisée
- Planche à voile interdite
- Plongée autorisée
- PNT — PNT
- Poste de secours
- Rame autorisée
- Scooter autorisé
- Scooter interdit
- Ski nautique autorisé
- Voile interdite
- ZIEM — Zone interdite aux embarcations à moteur
- Bande littorale des 300 m (vitesse limitée à 5 noeuds)
- Zone littorale Nord (vitesse limitée à 12 noeuds de juin à septembre)
- Bande littoral des 600 m - Mouillage des navires de plus de 30 m interdit
- Accostage interdit
- Chenal d'accès au rivage (VNM Interdits)
- Chenal d'accès au port ou au rivage (VNM Autorisés)
- Chenal réservé aux embarcations de secours
- Chenal réservé aux planches nautiques tractées
- Chenal réservé aux sports nautiques de vitesse
- Chenal réservé aux sports nautiques de vitesse (VNM Autorisés)
- Transit vers le rivage autorisé pour les randonnées
- Circulation interdite aux VNM et mouillage des navires de plus de 35 m interdit
- Couloir d'envol
- Mouillage et plongée interdits toute l'année
- Mouillage interdit
- Mouillage interdit en juillet et en août
- Mouillage interdit sauf navire de plongée encadré
- Mouillage propre
- Navigation, mouillage, baignade et plongée interdits (arrêté préfectoral n° 31/06 modifié)
- Poste de secours
- Site de plongée aménagé avec zone de mouillage interdite
- Zone interdite à la circulation et au mouillage
- Zone interdite aux engins nautiques immatriculés
- Zone d'activités nautiques pour engins non-immatriculés
- Zone de Haut-fond
- Zone de mouillage de conncession de plage
- Zone de mouillage navire AOT
- Zone réservée uniquement aux baigneurs
- Zone tampon de sécurité

0 300 600 1 200 1 800 2 400 3 000 Mètres

Service SIG-INSEE
01/2015
Fond de plan: SCAN25-IGN-2013
Echelle 1/17500